

Mode d'emploi :

Le local vélo en copro

Toutes et tous en piste (cyclable) !

Guide pour faciliter l'usage, l'entretien et la gestion des vélos en copropriété

— Pourquoi le vélo a du mal à trouver sa place dans les immeubles ?

À Paris, le vélo est devenu un vrai réflexe du quotidien : aujourd'hui, plus d'un déplacement sur dix se fait à vélo dans la capitale, devançant désormais largement la voiture ! **Gain de temps, liberté de circulation, bienfaits pour la santé, budget maîtrisé, loisir, écologie...** Les raisons de s'y mettre ne manquent pas.

Mais une fois rentré chez soi, c'est une autre histoire. Les cyclistes sont nombreux et nombreuses à se heurter à un vrai casse-tête : où stationner leur vélo ? Beaucoup d'immeubles ne sont pas adaptés à cette évolution des usages. **Quand il y en a, les locaux vélos sont souvent trop petits, mal**

conçus, mal équipés ou transformés en « débarras ». Résultat : les vélos s'accumulent dans les parties communes, prennent la poussière ou finissent attachés à des poteaux dans la rue, exposés au vol et aux intempéries.

Ce n'est que depuis 2012 que la loi oblige les immeubles neufs à intégrer la création d'un local un vélo. Face à l'explosion de la pratique, il devient nécessaire d'adapter les immeubles ! **Alors lorsqu'un local existe déjà, comment en faire un espace réellement pratique, sécurisé et bien partagé par tous les usagers et usagères ?**

SOMMAIRE

- Pourquoi le vélo a du mal à trouver sa place dans les immeubles ? - p.1
- Les freins à la pratique - p.2
- Le cadre des bonnes pratiques - p.2
- La copro se remet en selle ! - p.5
- Je deviens la tête de peloton - p.8
- Ressources et outils à mettre dans ses sacoches - p.9



TÉMOIGNAGE

“ *Les locaux à vélo sont souvent utilisés comme des espaces de stockage, et non comme des garages pour des vélos utilisés régulièrement. Il faudrait séparer les deux types d'espace si l'on veut rendre le stationnement plus facile et accroître la pratique, par exemple en encourageant les locataires à mettre leurs vélos inutilisés dans leurs caves plutôt que dans les locaux à vélos.* ”

Pauline, salariée de la Cyclette dans le 11^e.



— Les freins à la pratique

Si les locaux vélos débordent, ce n'est pas seulement à cause du manque d'espace. Bien souvent, c'est aussi parce que de nombreux vélos sont à l'arrêt. Cassés, délaissés ou oubliés, ils s'accumulent au fil des mois et des années. Et derrière chaque vélo à l'arrêt, il y a souvent un frein — ou plusieurs — à la pratique :

- **Des freins techniques** : un vélo avec une roue voilée, des freins fatigués, une chaîne qui saute, devenant ainsi inutilisable. Faute de temps ou de savoir-faire, il reste bloqué, en attendant une réparation qui ne vient jamais.
- **Des freins économiques** : faire réparer son vélo chez des professionnels peut coûter cher. Sans solution abordable, on finit par le laisser de côté.
- **Des freins psychologiques ou pratiques** : la peur de circuler dans le trafic, le manque de confiance, la sensation de fatigue, ou encore la crainte d'arriver au travail en sueur peuvent décourager même les cyclistes motivés.

Ces obstacles freinent l'usage quotidien du vélo et compliquent la gestion des espaces partagés : vélos laissés à l'abandon, saturation des locaux, tensions entre voisines et voisins... Pourtant, **des solutions existent pour redonner vie aux vélos oubliés, encourager la pratique et libérer de l'espace et elles sont à portée de guidon !**

— Le cadre des bonnes pratiques

Quand les freins sont identifiés, on peut agir pour encourager un usage régulier, autonome et collectif du vélo dans les immeubles. **Voici un ensemble de bonnes pratiques qui peuvent aider à transformer votre local vélo !**

1 Remettre en état : des solutions pour réparer facilement

Un vélo qui ne roule plus n'est pas forcément bon à jeter ! De nombreuses solutions existent à Paris pour remettre son vélo en état, à peu de frais :

- Des ateliers du RÉPAR, réseau des ateliers participatifs et solidaires : sur place, lors d'ateliers d'autoréparation organisés en pied d'immeuble ou en vous rendant dans les locaux des associations, lors de permanences ouvertes à toutes et tous.
- Des adresses à Paris pour réparer son vélo.
- Des bourses aux vélos et des événements de don ou de troc peuvent aussi être de bons moyens de trouver une pièce manquante ou un nouveau vélo !

2 Reprendre confiance : le vélo, ça s'apprend

Manquer d'assurance ou ne pas se sentir à l'aise en ville est un frein bien réel. Pour y remédier, **la Ville de Paris propose des sessions de remise en selle ou d'apprentissage du vélo**. Ces formations sont ouvertes à tous les âges et aident à se (re)lancer sereinement dans la circulation parisienne.



3 Entretien son vélo : apprendre à faire soi-même

L'autoréparation, c'est **apprendre à entretenir soi-même son vélo**, avec l'aide de bénévoles et de mécaniciens ou mécaniciennes. C'est aussi une manière de gagner en autonomie, de prolonger la durée de vie de son vélo, mais également de tisser du lien avec les autres cyclistes.

Les ateliers participatifs du RéPAR sont présents dans tout Paris et dans la petite couronne. Ils proposent :

- Des temps de formation et d'accompagnement ;
- Des espaces pour réparer ensemble ;
- Des événements et animations autour du vélo et de sa culture.

4 Mieux gérer les vélos dans l'immeuble

Depuis 2014 la loi ALUR impose l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de copropriété la question de l'aménagement de places sécurisées pour les vélos. Ces places peuvent être un local à vélos mais aussi des emplacements réservés aux vélos, des arceaux par exemple.

i

Quand les locaux sont saturés, mal utilisés ou inadaptés, il est utile de poser un cadre clair et partagé :

- **Rappeler les droits et obligations autour du vélo dans les parties communes** (cadre réglementaire et juridique) : si le vélo y est mentionné, se référer au règlement de la copropriété pour informer des obligations légales ;
- **Définir des règles de stockage et d'utilisation de l'espace.** Cela peut se faire notamment par la réalisation d'un règlement intérieur à l'échelle de la copropriété pour encadrer l'usage du vélo et sa gestion dans l'immeuble. Il peut être rédigé par le conseil syndical et le syndic pour clarifier les règles d'utilisation du local et ainsi contribuer à son bon fonctionnement. Le règlement (exemple en annexe) peut indiquer la fréquence d'usage des vélos afin de prioriser le stationnement par les cyclistes

du quotidien, l'identification des vélos, la durée de stationnement, la récurrence du tri des vélos hors d'usage, l'organisation de trocs et ateliers d'autoréparation, la mutualisation des outils, etc.

5 Adopter les bons réflexes collectifs

Quelques bonnes pratiques peuvent faire toute la différence :

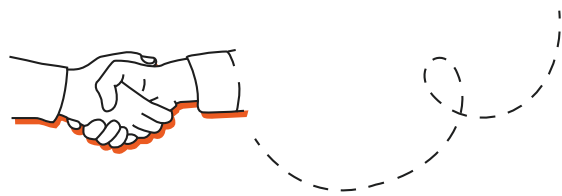
- **Adopter les bons réflexes pour un local vélo fonctionnel et partagé** : éviter l'encombrement des cages d'escalier et circulations communes (pour la sécurité de toutes et tous), participer à l'entretien des lieux (peinture, rangement...), ne pas stocker poussettes ou objets divers dans le local vélo, veiller à ne pas bloquer les accès (portes, passages) et à garantir une accessibilité simple pour tous les vélos ;
- **Mutualiser des outils de réparation dans l'immeuble** ;
- **Organiser ponctuellement des ateliers d'entretien, des bourses au vélo ou des journées de débarras** ;
- **Réaménager un local existant, ou en créer un nouveau** avec l'accord de la copropriété.

Pour les bonnes pratiques à l'extérieur, la Ville de Paris propose un formulaire en ligne pour signaler les vélos abandonnés dans l'espace public : [Une épave de vélo sur votre chemin ? Ayez le réflexe DansMaRue.](#)



© Christophe Belin / Ville de Paris

6 Se répartir les rôles : qui fait quoi dans l'immeuble ?



En tandem avec le syndic

Le syndic joue un rôle central dans la gestion de la copropriété. En tant que garant du respect du règlement intérieur et du bon usage des parties communes, **il est un interlocuteur indispensable pour toute action collective, y compris autour du vélo.** Que ce soit pour organiser un débarras, sécuriser un local existant, créer de nouveaux emplacements ou voter un budget pour des outils partagés, son implication est essentielle.

Impliquer le syndic dès le début permet de **mieux cadrer les démarches, d'assurer une communication claire avec l'ensemble des habitantes et habitants et d'inscrire les actions dans un cadre réglementaire.** Il peut également relayer les demandes au conseil syndical, faire le lien avec des prestataires, ou encore intégrer certains sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Pour qu'un local vélo fonctionne, une bonne coordination est essentielle. **Voici une proposition de tableau de répartition des tâches** qui permet à chacun et chacune de s'impliquer sur ce sujet :

	Locataires	Copropriétaires	Gardien-ne	Conseil syndical	Syndic	Maîtrise d'œuvre
Groupe référent-es vélo						
Bon usage collectif des espaces						
Entretien des installations						
Information des habitant-es						
Achat d'outils de réparation						
Mutualisation des outils de réparation						
Organisation événements (ateliers, trocs)						
Organisation débarras						
Réaménagement du local vélo						
Installation d'un nouveau local vélo						

Pilote l'action

Collabore pour la mise en oeuvre de l'action

Contrôle la réalisation de l'action

Nécessite un vote en Assemblée Générale

— La copro se remet en selle !

1

Organiser un atelier d'autoréparation

Avant de se séparer de son vélo, une question utile : **est-ce que je pourrais essayer de le réparer ?** Organiser un atelier d'autoréparation dans son immeuble est une manière conviviale, accessible et solidaire d'aider les voisines et voisins à entretenir ou remettre en état leur vélo.

4 étapes simples pour organiser un atelier d'autoréparation avec le RéPAR :

- **Sonder les besoins** : interroger les habitant.es sur leurs envies et disponibilités via un sondage ou une boucle de discussion.
- **Contacter le RéPAR** : appelez ou écrivez à la coordination
- **S'accorder sur les modalités** : date, lieu, durée, fréquence (des ateliers récurrents attirent plus de monde et permettent des réparations plus complètes).
- **Communiquer largement** : par affiches, mails, messages WhatsApp, ou dans les boîtes aux lettres de l'immeuble.

Contact du RéPAR

- antoine.louette@repar.paris
- 07 68 92 01 55

i

2

Organiser un troc de vélos

Avant de me séparer de mon vélo : **pourquoi ne pas l'échanger avec un voisin ou une voisine ?**

Un troc ou une bourse au vélo permet de donner une seconde vie à un vélo, de favoriser la solidarité entre habitantes et habitants et de trouver un vélo adapté à ses besoins. Pensez à :

- 1 **Identifier un lieu ou moment convivial** (cour d'immeuble, hall, fête d'immeuble) ;
- 2 **Encourager chacun et chacune à venir avec son vélo, ses pièces ou accessoires** ;
- 3 **Associer le troc à un atelier d'autoréparation** si possible.

3

Organiser un débarras de local vélo

Un local vélo encombré devient vite inutilisable.

Un débarras permet de faire le point sur les vélos qui peuvent trainer dans les locaux par défaut d'entretien ou de réparation, afin de **permettre le tri entre les vélos en état d'usage et les vélos hors d'usage à enlever**. Le débarras peut être mené en autonomie par des habitantes et habitants moteurs de la copropriété, ou avec l'appui d'une association du RéPAR pour un accompagnement professionnel et structuré.



TÉMOIGNAGE - Un tri de vélos réussi

“ Dans notre copropriété, le conseil syndical a lancé une opération de tri des vélos qui encombraient la cour. Une lettre d'information a été affichée sur toutes les portes d'immeuble et sur le panneau collectif, expliquant la marche à suivre : chaque habitant devait apposer une étiquette avec son nom sur son ou ses vélos, sous un délai d'un mois et demi. Les vélos non identifiés seraient considérés comme abandonnés et donnés à une association.

La gardienne a joué un rôle précieux en relayant l'information auprès des résident.es. À l'issue du délai, seuls 4 ou 5 vélos se sont révélés abandonnés – pour la plupart de vraies épaves. Leurs cadenas ont été retirés, et par précaution, ils ont été stockés provisoirement dans une cour annexe, à l'écart, pour éviter tout litige.

Ils vont prochainement être donnés à la ressourcerie de Belleville.

Une habitante de Belleville

”

Les étapes clés pour organiser un débarras efficace :



Contact du RéPAR

- antoine.louette@repar.paris
- 07 68 92 01 55

1 Cadrer l'action avec les parties prenantes

Contactez votre syndic via le conseil syndical pour valider la procédure. Échangez aussi avec la coordination du RéPAR pour planifier une intervention et un éventuel atelier de co-réparation en amont.

2 Impliquer le gardien/la gardienne ou un-e référent-e local-e

Cela permettra de faciliter la diffusion de l'information. Cela renforce l'adhésion des habitantes et habitants et le bon déroulement de l'opération.

3 Fixer une date claire, avec temps de réparation si possible

Un atelier juste avant le débarras permet de sauver des vélos laissés à l'abandon faute de réparation.

4 Informer largement un mois avant minimum

Boîtes aux lettres, affiches (exemples en annexe) dans le hall et sur les portes des locaux vélos, groupe WhatsApp...

Le message doit être clair : « Tout vélo non identifié (avec nom, numéro d'appartement ou cage) sera enlevé à partir du [date] ».

Astuce : Utilisez des colliers de serrage (serflex), des étiquettes ou du ruban adhésif pour étiqueter les vélos.

5 Faire un rappel une semaine avant

Relance par affichage, mail ou WhatsApp pour éviter les oublis.

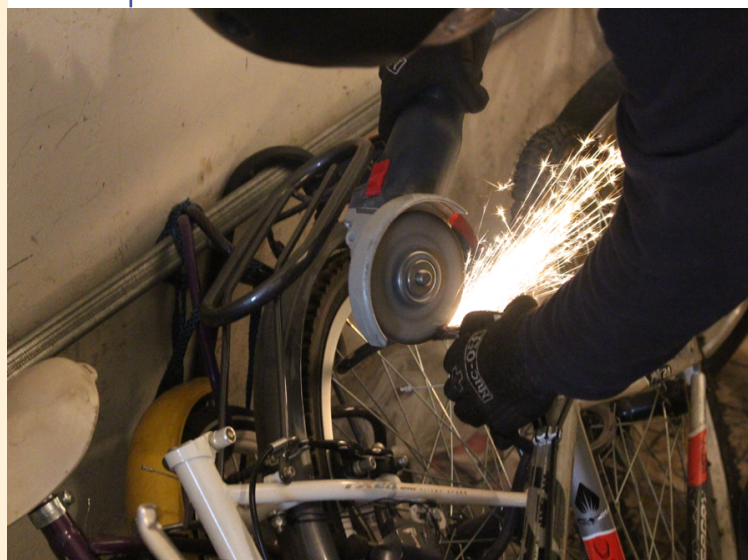
6 Le jour J : repérer et enlever les vélos non étiquetés

Procédez méthodiquement : les vélos sont stockés temporairement (dans une cour annexe ou chez un partenaire RéPAR), en cas de réclamation. Pensez à photographier les vélos retirés pour faciliter l'identification a posteriori.

Si l'assemblée générale approuve la démarche il est possible de couper les antivols des vélos abandonnés et non étiquetés.

7 Valorisation et débarras final

Une fois le délai passé, les vélos sont donnés à une association locale ou du réseau RéPAR. Cela permet de leur offrir une seconde vie utile.



4

Réaménager le local existant

Si le local est mal agencé, sous-dimensionné ou peu fonctionnel, **des aménagements simples peuvent tout changer** :

- Ajout d'arceaux, optimisation de l'espace avec du stationnement vertical ;
- Signalétique claire, éclairage, porte sécurisée ;
- Achat mutualisé d'outils pour l'entretien (pompe, clés...).

Le guide « Installer un local vélo dans sa copropriété » de Paris en Selle propose de nombreuses pistes techniques pour mettre en place de nouvelles installations.



© Agence Parisienne du Climat

5

Créer un nouveau local vélo

Quand la demande dépasse les capacités du local existant, il est parfois nécessaire de créer un nouvel espace vélo. Il est possible et même recommandé de se faire accompagner par une maîtrise d'ouvrage pour bénéficier de conseils sur la localisation, le besoin, les installations nécessaires...

Les étapes clés :

- 1 Identifier un espace disponible** (ancienne cave, local inutilisé, courette, places de parking vides...);
- 2 Évaluer les besoins avec les habitantes et habitants :**
 - Combien de vélos possèdent-ils ?
 - Utilisent-ils ce(s) vélo(s) quotidiennement / occasionnellement ?
 - Sont-ils intéressés par la création d'un local à vélos ?
- 3 Monter un projet avec le syndic et le conseil syndical, pour validation en assemblée générale.**

Ces actions peuvent paraître ambitieuses, mais elles sont accessibles, progressives et surtout portées collectivement. Il suffit parfois d'un petit coup de pédale pour tout enclencher !



Là encore, le guide de Paris en Selle peut accompagner la démarche ainsi que le guide Installer un stationnement vélo pratique et sécurisé.

— Je deviens la tête de peloton

Je deviens référent vélo dans mon immeuble

Dans une copropriété, il suffit parfois d'une personne motivée pour enclencher une véritable dynamique collective ! Devenir référente ou référent vélo, c'est justement ça : **prendre l'initiative de faire bouger les choses pour améliorer le quotidien des cyclistes de l'immeuble et participer à la bonne gestion de la copropriété.**

Pas besoin d'être experte ou expert en mécanique : le rôle de référent vélo, c'est avant tout de **créer du lien, de faciliter les échanges et de faire vivre la culture vélo** à l'échelle de la résidence.

Comment agir concrètement ?

Voici quelques missions possibles pour faire avancer la cause vélo dans votre copropriété :

- **Sensibiliser les voisins et voisines aux enjeux liés au vélo** : stationnement sécurisé, entretien des vélos, sécurité à vélo, usages quotidiens...
Comment ? En installant des affiches, en lançant un petit groupe WhatsApp ou Telegram de l'immeuble, ou en glissant quelques infos dans la lettre d'info de la copropriété.
- **Organiser ou coorganiser des événements conviviaux** dans la résidence : atelier d'autoréparation, bourse aux vélos, troc, débarras du local vélo, stand d'infos dans le hall, fête du vélo...
- **Assurer le lien avec le conseil syndical ou le syndic** : faire remonter les besoins (local trop petit ou encombré, manque de sécurité, installation de nouveaux arceaux...), proposer des améliorations ou simplement poser des questions.

- **Faire le pont avec les associations locales ou la mairie** : relayer des dispositifs d'aide (aides à la réparation par exemple), mettre en contact avec un atelier vélo participatif, organiser un événement en lien avec une campagne municipale ou associative (collecte de vélos, atelier mobile...).
- **Partager les bons plans** : un bon réparateur à deux pas ? Une solution simple pour sécuriser son vélo ? Un site pour apprendre à entretenir sa chaîne ?

Ce rôle peut bien sûr être partagé entre plusieurs habitantes et habitants de l'immeuble : **former un petit groupe « référent-es vélo » permet de se relayer, d'apporter de nouvelles idées et de mobiliser plus facilement.**



Acteur opérationnel du territoire, l'Agence Parisienne du Climat accompagne la mise en œuvre des Plans Climat de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Elle mène de nombreuses actions en lien avec les enjeux environnementaux de la ville dense, du bâti et de l'énergie, tant en matière d'atténuation que d'adaptation au changement climatique.
www.apc-paris.com



GINNGER



Cofinancé par
l'Union européenne

Le projet GINNGER, financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Horizon Europe, explore l'innovation sociale pour accompagner la transformation écologique juste, inclusive et durable des quartiers européens, grâce aux logiques collaboratives favorisant la participation citoyenne.



Créé à l'automne 2018, le RéPAR vise à promouvoir la pratique du vélo en milieu urbain dans un objectif non lucratif et non concurrentiel, à travers la valorisation et le développement des ateliers vélo participatifs et solidaires sur le territoire parisien. repar.paris

— Ressources et outils à mettre dans ses sacoches

Retrouvez sur les prochaines pages des outils de communication clé en main !

→ Modèle de courrier pour débarras

Bonjour,

Pour permettre un usage plus pratique des locaux à vélos de la résidence, nous organisons une opération de débarras le ____/____/____.

Si vous êtes usager ou usagère de cet espace, nous vous demandons d'identifier votre vélo avant la date indiquée ci-dessus.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint une étiquette à attacher ou coller sur votre vélo, sur laquelle inscrire votre nom ou numéro d'appartement.

Si vous possédez plus d'un vélo, des colliers supplémentaires sont disponibles : _____ [préciser le lieu].

Tout vélo qui ne sera pas ainsi identifié fera l'objet d'un enlèvement définitif à la date indiquée ci-dessus.

[Si l'opération d'enlèvement est jumelée à des ateliers de co-réparation :]

Pour vous donner l'occasion de réparer votre vélo, nous vous proposons un (des) atelier(s) d'auto-réparation en amont du débarras.

L'association _____ (nom de l'atelier) vous attend : le ____/____/____ de ____h à ____h.

Vous serez accompagnés par des spécialistes qui vous aideront dans l'entretien et la remise en état de votre vélo et partageront avec vous savoir-faire, outils, petites pièces et consommables.

Bien cordialement,

L'équipe Vélo

→ Modèle d'affiches pour le hall

Copropriété : _____

Grand débarras des vélos



Débarras des vélos non identifiés

Objectif : libérer les locaux et cours encombrés de vélos abandonnés ou inutilisés, et offrir une seconde vie aux vélos récupérables.

① _____
② _____

Avant le débarras :

- Identifiez votre vélo avec une étiquette bien lisible Nom / n° d'appartement
- Des colliers de serrage (serflex), des étiquettes ou du ruban adhésif sont disponibles auprès de référent(e) / contact

— Tout vélo non identifié sera retiré, remis en état et donné à une association solidaire locale !



Atelier d'auto-réparation

Venez diagnostiquer et réparer votre vélo avec l'aide d'un(e) mécanicien(ne) et / ou résident(e) de l'immeuble !

① _____
② _____

Pour toute question, contactez : _____

→ Modèle de flyer pour un troc vélo

Copropriété : _____
Organisé par : _____



Grand troc de vélos

entre voisins et voisines

Vous avez un vélo devenu trop petit ? Un casque (en très bon état) en trop ? Un antivol que vous n'utilisez plus ? C'est le moment d'échanger tout ça entre voisins et voisines !

① _____
② _____

ON ÉCHANGE QUOI ?

- Vélos adultes ou enfants ;
- Casques, gilets, sièges enfants ;
- Antivol, paniers, pompes, éclairages ;
- Pièces détachées ou outils ;
- Livres, cartes, déco vélo...



© Baptiste Michon

Pour toute question, contactez : _____

→ Modèle de flyer pour un atelier réparation

Copropriété : _____
Organisé par : _____



Atelier vélo auto-réparation

Réparez votre vélo avec vos voisins et/ou une association

Objectifs : redonner vie à un vélo oublié, éviter d'acheter ou jeter, apprendre à réparer soi-même, partager un moment convivial.

① _____
② _____

SUR PLACE

- Diagnostic de votre vélo ;
- Réglages freins / vitesses ;
- Petites réparations (crevalson, chaîne, etc.) ;
- Conseils d'entretien ;
- Prêt d'outils et aide par des bénévoles ou professionnels.



Atelier Vélo La Cycllette © Clement Dorval/Ville de Paris

Pour toute question, contactez : _____

→ Modèle de règlement intérieur

INFORMATION IMPORTANTE

Règlement intérieur de l'usage des parcs vélos, poussettes, trottinettes.

Date : _____

Un règlement de bon usage des espaces vélos a été voté à notre dernière assemblée générale de copropriétaires, afin d'optimiser l'occupation et libérer les places qui peuvent être.

Dans le cadre de ce vote, le conseil syndical propose de mettre en place ce règlement à partir du ____/____/____ afin de vous laisser le temps de trouver une solution.

Si votre vélo est concerné, merci de livraquer pour la date du ____/____/____. À partir du ____/____/____, les vélos stationnés sur les parkings ne seront plus tolérés.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et modalités du stationnement des vélos dans l'immeuble afin de garantir la sécurité et le bon ordre des lieux :

- Le local vélo ne doit pas devenir un espace de stockage ;
- Seuls les vélos utilisés régulièrement sont autorisés à stationner ;
- Les vélos hors d'usage pourront être enlevés après signalement au propriétaire par le conseil syndical et/ou le syndic ;
- Les espaces de vélos sont accessibles avec les clés des parties communes.

Rappel :

- Les autres parties communes ne peuvent servir comme espace de stationnement ;
- En cas de désordre, réagissez pas à prévenir le Conseil Syndical qui veillera à sa bonne application.

Évidemment si vous rencontrez des problèmes sur l'aménagement du règlement, vous pouvez contacter le conseil syndical qui fera de son mieux pour trouver une solution. Mail : _____.

Liste des ressources locales (associations, aides réparation, sites utiles...) sur Wiklou, le wiki francophone du vélo : wiklou.org/wiki/Accueil.

Bonjour,

Pour permettre un usage plus pratique des locaux à vélos de la résidence, nous organisons une opération de débarras le ____/____/____.

Si vous êtes usager ou usagère de cet espace, nous vous demandons **d'identifier votre vélo avant la date indiquée ci-dessus.**

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint une étiquette à attacher ou coller sur votre vélo, sur laquelle inscrire votre nom ou numéro d'appartement.

Si vous possédez plus d'un vélo, des colliers supplémentaires sont disponibles : _____ [préciser le lieu].

Tout vélo qui ne sera pas ainsi identifié fera l'objet d'un enlèvement définitif à la date indiquée ci-dessus.

[Si l'opération d'enlèvement est jumelée à des ateliers de co-réparation :]

Pour vous donner l'occasion de réparer votre vélo, nous vous proposons un (des) atelier(s) d'autoréparation en amont du débarras.

L'association _____ [nom de l'atelier] vous attend : le ____/____/____ de ____h____ à ____h____.

Vous serez accompagnés par des spécialistes qui vous aideront dans l'entretien et la remise en état de votre vélo et partageront avec vous savoir-faire, outils, petites pièces et consommables.

Bien cordialement,

L'équipe Vélo

Copropriété : _____

Grand débarras des vélos



Débarras des vélos non identifiés

Objectif : libérer les locaux et cours encombrés de vélos abandonnés ou inutilisés, et offrir une seconde vie aux vélos récupérables.

📍	_____
🕒	_____

Avant le débarras :

- Identifiez votre vélo avec une étiquette bien lisible Nom / n° d'appartement
 - Des colliers de serrage (serflex), des étiquettes ou du ruban adhésif sont disponibles auprès de référent-e /contact
- **Tout vélo non identifié sera retiré, remis en état et donné à une association solidaire locale !**



© Baptiste Michon



Atelier d'autoréparation

Venez diagnostiquer et réparer votre vélo avec l'aide d'un-e mécano et / ou résident-e de l'immeuble !

📍	_____
🕒	_____

Pour toute question, contactez : _____

Copropriété : _____

Organisé par : _____



Grand troc de vélos

entre voisins et voisines

Vous avez un vélo devenu trop petit ? Un casque (en très bon état) en trop ? Un antivol que vous n'utilisez plus ? C'est le moment d'échanger tout ça entre voisins et voisines !





ON ÉCHANGE QUOI ?

- Vélos adultes ou enfants ;
- Casques, gilets, sièges enfants ;
- Antivols, paniers, pompes, éclairages ;
- Pièces détachées ou outils ;
- Livres, cartes, déco vélo...



© Baptiste Michon



Pour toute question, contactez : _____

Copropriété : _____

Organisé par : _____



Atelier vélo autoréparation

**Réparez votre vélo avec vos voisin·es
et/ou une association**

**Objectifs : redonner vie à un vélo oublié, éviter d'acheter ou jeter,
apprendre à réparer soi-même, partager un moment convivial.**





SUR PLACE

- Diagnostic de votre vélo ;
- Réglages freins / vitesses ;
- Petites réparations (crevaison, chaîne, etc.) ;
- Conseils d'entretien ;
- Prêt d'outils et aide par des bénévoles ou professionnels.



Atelier Vélo La Cycklette © Clément Dorval/Ville de Paris



Pour toute question, contactez : _____

INFORMATION IMPORTANTE

Règlement intérieur de l'usage des parcs vélos, poussettes, trotinettes.

Date : _____

Un règlement de bon usage des espaces vélos a été voté à notre dernière assemblée générale de copropriétaires, afin d'optimiser l'occupation et libérer les places qui peuvent l'être.

Dans le cadre de ce vote, le conseil syndical propose de mettre en place ce règlement à partir du __/__/____, afin de vous laisser le temps de trouver une solution.

Si votre vélo est concerné, merci de l'évacuer pour la date du __/__/____ .
À partir du __/__/____, les vélos stationnés sur les paliers ne seront plus tolérés.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et modalités du stationnement des vélos dans l'immeuble afin de garantir la sécurité et le bon ordre des lieux :

- Le local vélo ne doit pas devenir un espace de stockage ;
- Seuls les vélos utilisés régulièrement sont autorisés à stationner ;
- Les vélos hors d'usage pourront être enlevés après signalement au propriétaire par le conseil syndical et ou le syndic ;
- Les espaces de vélos sont accessibles avec les clés des parties communes.

Rappel :

- Les autres parties communes ne peuvent servir comme espace de stationnement ;
- En cas de désordre, n'hésitez pas à prévenir le Conseil syndical qui veillera à la bonne application du règlement.

Évidemment si vous rencontrez des problèmes sur l'aménagement du règlement, vous pouvez contacter le Conseil syndical qui fera de son mieux pour trouver une solution. Mail : _____.